

Rakoll Express™ LK 10

Type de produit Colle PVAc.

Caractéristiques du produit Faible viscosité PVAc colle pour machines à cheville à pression moyenne.

Applications typiques

- Collage de chevilles sur machines automatiques à pompe basse pression, genre Nottmeyer, Koch, etc.
- Montage de meubles avec des machines automatiques

Substrats adaptés Bois et substrats à base de bois.

Propriétés typiques

Propriété	Valeur
Base	Dispersion d'acétate de polyvinyle (PVAc)
Couleur	Blanc
pH	7
Extrait sec	46%
Point blanc	env. 9°C
Densité à 20°C	1.07 g/cm ³
Viscosité (Brookfield RV, à 20°C)	env. 500 mPa.s
Durée de vie	12 mois

- Instructions d'application** De bons résultats sont obtenus dans les conditions suivantes :
- Température ambiante, du matériau et de l'adhésif : 18°C à 20°C
 - Humidité du bois : 8 – 10%
 - Humidité relative : 40 – 60%

Le réglage de la pression des pompes à colle devrait être adapté aux conditions de travail conformément aux instructions du fabricant de la machine. Le meilleur réglage ne peut être trouvé que par des essais. Les buses ne nécessitent normalement pas de nettoyage après des pauses de travail plus courtes, il faut cependant vérifier que le spray pénètre dans le trou proprement.

Il est utile de nettoyer les buses de pulvérisation avec un chiffon imprégné d'huile au début de chaque pause.

Est livrée prête à l'emploi.

En général, le tuyau d'aspiration de la pompe de colle s'ajuste dans le bec verseur des récipients de colle.

Peut être utilisée directement à partir des emballages d'origine.

- Instructions de nettoyage** L'outillage de travail doit être nettoyé à l'eau avant que la colle ne sèche.

- Instructions de nettoyage** Veuillez contacter votre bureau de vente local pour les différentes options de conditionnement existantes.

- Conditions de stockage** Conservez dans des contenants d'origine bien fermés protégé du gel, entre +5°C et +35°C. Non réutilisable après réchauffement.

- Recommandations pour l'élimination** Veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité (FDS) pour les instructions d'élimination.

- Consignes de sécurité** Veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité (FDS) pour les consignes de sécurité.

IMPORTANT : les informations, spécifications, procédures et recommandations fournies (ci-après « informations ») se fondent sur notre expérience et nous pensons qu'elles sont exactes. Aucune représentation ou garantie n'est donnée quant à l'exactitude ou l'exhaustivité desdites informations, ni au fait que l'utilisation du produit pourrait éviter des pertes ou des dommages ou obtenir les résultats souhaités. Seul l'acheteur est responsable de tester et de déterminer l'adéquation de tout produit pour l'usage prévu. Les essais devraient être répétés dans le cas d'un quelconque changement de matériaux ou de conditions. Aucun employé, distributeur ou agent n'est habilité à modifier ces faits et proposer une garantie de performance.

® et ™ sont des marques commerciales de H.B. Fuller Company ("H.B. Fuller") ou d'une de ses sociétés associées.

NOTE À L'UTILISATEUR : en commandant/recevant le produit, vous acceptez les **termes généraux et conditions générales de vente d'H.B. Fuller applicables dans la région.** Veuillez demander une copie si vous ne l'avez pas reçue. Ces termes et conditions contiennent des clauses de non responsabilité de garanties implicites (y compris mais non limitées à des garanties de non responsabilité de bonnes conditions pour une utilisation particulière) et des limites de responsabilités. Tous les autres termes sont rejetés. Dans tous les cas, (1) la responsabilité globale d'H.B. Fuller pour toute contestation ou série de contestations correspondantes pouvant résulter dans le contrat, le préjudice (y compris la négligence), la violation des obligations contractuelles, la fausse déclaration, la responsabilité stricte ou autre est limitée au remplacement des produits concernés ou au remboursement du prix d'achat pour les produits concernés. (2) H.B. Fuller n'est pas responsable des pertes de profits, baisses de marges, pertes de contrats, pertes d'affaires, de la défection de clients ou de toute perte indirecte ou consécutive résultant ou en rapport avec la fourniture de produits. (3) Rien, sous quelque terme que ce soit, n'agira pour exclure ou limiter une quelconque responsabilité pour fraude d'H.B. Fuller, négligence grave ou pour la mort ou blessure personnelle résultant de négligence ou par violation d'un quelconque terme obligatoire implicite, sauf si la loi le permet.

